



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES DE
ROQUEBRUNE-CAPMARTIN MENTON ET ENVIRONS

ASSOCIATION LOI DU 1/7/1901

(N° SIREN 401.480.827/SIRET 401.480.827.000.21)

24/2/2026

QUE COMPTEZ-VOUS FAIRE POUR L'ENVIRONNEMENT, LES PAYSAGES ET LA BIODIVERSITE DANS VOTRE COMMUNE ?

L'ASPONA interroge les 26 têtes de listes connues à ce jour sur leurs projets dans les 9 communes du littoral et moyen-pays mentonnais

Comme elle l'a fait en 2014 et 2020, l'ASPONA vient d'envoyer un questionnaire aux candidates et candidats aux élections municipales dans les 9 communes qu'elle suit - Beausoleil, Castellar, Castillon, Gorbio, Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Sainte-Agnès, Sospel, La Turbie - pour connaître leurs projets (voir ci-dessous). Elle publiera, au fur et à mesure, toutes les réponses reçues sur son site (<http://aspona.org/Elections2026.htm>).

Questionnaire-type (simplifié) :

Si vous êtes élu(e), que comptez-vous faire pour :

- 1 – Limiter le réchauffement climatique en zone urbaine et supprimer les puits de chaleur (végétalisation des voies de circulation, traitement des cours d'écoles, ...) ainsi que réduire les pollutions lumineuses ?
- 2 – Réduire les émissions de GES (gaz à effet de serre) des immeubles privés et des bâtiments publics et encourager la production d'énergies renouvelables sur les bâtiments publics ou parkings et la maîtrise de la consommation ?
- 3 – Sécuriser et promouvoir les mobilités douces par des aménagements adaptés et des limitations d'accès ou de vitesse pour les véhicules à moteur, contribuant ainsi à l'amélioration de la santé publique ?
- 4 – Engager les activités balnéaires dans la transition écologique et préserver le littoral ?
ou (pour les communes sans littoral) – Valoriser et préserver les vallons et veiller ainsi à la réduction des risques géologiques de glissement de terrains ou d'inondations ?
- 5 – Accroître l'autosuffisance alimentaire de la commune, préserver le foncier agricole (garantir le zéro artificialisation nette, ...) et assurer un approvisionnement local et bio dans la restauration collective ?
- 6 – En tant que futur membre du conseil communautaire de la CARF, que comptez-vous faire pour préserver la ressource en eau (approvisionnement, distribution, maîtrise de la consommation, solutions fondées sur la nature) ?
- 7 - Plus précisément, pour votre commune, avez-vous un projet emblématique « durable » que vous souhaiteriez mener d'ici 2032 ?

Retrouvez-nous sur notre site : www.aspona.org ou sur www.facebook.com/ASPONA

Contact : info@aspona.org

adresse postale : BP17 - 06501 MENTON Cedex